

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

**Absents excusés : 3**

Gilles GUINARD  
Michel BRUN  
Émilie SALVI

**Procurations : 2**

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE  
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

**Votants : 9**

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20190913-11 : Aménagement et travaux au hameau du Rivier : actualisation du plan de financement**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20190913-10 du 13 septembre 2019 relative à la consultation des entreprises pour l'opération d'aménagement et travaux au hameau du Rivier. À l'issue de cette consultation, il apparaît que la somme des deux offres les moins-disantes (qui sont également les mieux-disantes), soit 133 300,80 €, est sensiblement supérieure à l'enveloppe prévisionnelle définie par le maître d'œuvre, Atelier Verdance, soit 88 133,35 € HT. Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient d'ajouter au montant des travaux, les missions de diagnostic (6 750,00 €) et de maîtrise d'œuvre (9 988,72 €) assurées par l'Atelier Verdance.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal d'actualiser le plan de financement de cette opération, en sollicitant le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tel que présenté ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
DIAGNOSTIC	6 750,00 €	Département de l'Isère (dotation territoriale)	49 627,00 €	33 %
MAÎTRISE D'ŒUVRE (12 % travaux HT en phase DCE)	9 988,72 €	Communauté de communes de l'Oisans (subvention initiale)	20 000,00 €	13 %
		Parc national des Écrins (sur DIAGNOSTIC uniquement)	3 375,00 €	2 %
TRAVAUX	133 300,80 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	47 029,62 €	31 %
		Autofinancement commune	30 007,90 €	20 %
<b>Total dépenses</b>	<b>150 039,52 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>150 039,52 €</b>	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
**décide** de retenir le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,  
**sollicite** une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 47 029,62 € (correspondant à un taux de subvention de 31 % de la dépense HT),  
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**